



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 74 - MAI 2012**

# SOMMAIRE

## **75 - Préfecture de police de Paris**

Arrêté N °2012137-0001 - arrêté n ° 2012-00430 portant délégation de la signature préfectorale en matière de gestion administrative des agents exerçant leurs fonctions à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris .....	1
--	---

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2012131-0005 - DRFIP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle gestion fiscale de Paris Nord- Est 12ème Daumesnil .....	4
Arrêté N °2012135-0018 - DRFIP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle de gestion fiscale de Paris Nord- Est - 12ème PICPUS - DAUMESNIL .....	7





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2012137-0001**

**signé par Préfet de police  
le 16 Mai 2012**

**75 - Préfecture de police de Paris**

arrêté n ° 2012-00430 portant délégation de la signature préfectorale en matière de gestion administrative des agents exerçant leurs fonctions à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris

**Arrêté n° 2012-00430**

portant délégation de la signature préfectorale en matière de gestion administrative des agents exerçant leurs fonctions à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 25 mai 2007 par lequel M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 16 juillet 2010 par lequel M. Jean-Bernard BARIDON, directeur départemental de 1re classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommé directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00458 du 5 juillet 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

Arrête :

**Art. 1.** - Délégation est donnée à M. Jean-Bernard BARIDON, directeur départemental de la protection des populations de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous les actes relatifs à la situation individuelle des fonctionnaires et des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris mentionnés par l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé.

**Art. 2.** - Le préfet, directeur du cabinet, et le directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **16 MAI 2012**

  
**Michel GAUDIN**

2012-00430



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2012131-0005**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 10 Mai 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

DRFIP75 - Délégations de signatures  
concernant les services du pôle gestion fiscale  
de Paris Nord- Est 12ème Daumesnil

Agents chargés du recouvrement  
gracieux relevant de la filière gestion publique et recouvrement  
Délégation du responsable du SIP

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12<sup>ème</sup> arrondissement Daumesnil

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 8 juin 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. -- Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

Mme DESRUELLES Véronique, contrôleur des finances publiques,

M. FAUGERE Julien, agent administratif des finances publiques,

M. GROLLEAU Laurent, contrôleur principal des finances publiques,

M. LOW MUI Jean-Ludovic, contrôleur des finances publiques.

Mme MOREIRA Emmanuelle, contrôleur des finances publiques,

Mlle PITOT Sandrine, contrôleur des finances publiques,

M. PULICINO Philippe, contrôleur principal des finances publiques,

Mme VIVIEN Alice, contrôleur des finances publiques,

Mme TOURENNE Evelyne, agent administratif des finances publiques.

à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 200,00 €uros;

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000,00 €uros ;

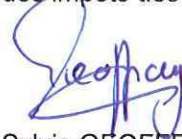
- signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs au recouvrement suivants : lettres de relance, relances de délais, demandes de renseignements, bordereaux de situation fiscale et courriers d'accompagnement.



Article 2.– La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

A Paris, le 10/05/2012

Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers,



Sylvie GEOFFRAY



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2012135-0018**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 14 Mai 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

DRFIP75 - Délégations de signatures  
concernant les services du pôle de gestion  
fiscale de Paris Nord- Est - 12ème PICPUS -  
DAUMESNIL

Agents du SIP chargés de l'accueil

Délégation du responsable du SIP

Gracieux relevant de la filière gestion publique

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12<sup>ème</sup> Daumesnil

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 8 juin 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques désignés ci-après, **dans le cadre de leur activité d'accueil des usagers** des Services des Impôts des Particuliers de Paris 12<sup>ème</sup> Daumesnil et Paris 12<sup>ème</sup> Picpus :

M. BHIKI Emmanuel, agent administratif

M. BOUVY Emmanuel, agent administratif

Mme DESRUELLES Véronique, contrôleur

M. FAUGERE Julien, agent administratif

M. GROLLEAU Laurent, contrôleur principal

Mme JEANPERT Martine, contrôleur principal

M. LOW MUI Jean-Ludovic, contrôleur

Mme MOREIRA Emmanuelle, contrôleur

M. PERRIER Arnaud, contrôleur

Melle PITOT Sandrine, contrôleur

M. PULICINO Philippe, contrôleur

M. PRUNET Alain, contrôleur

Mme VIVIEN Alice, contrôleur

M. BEYNEIX Jérôme, agent administratif

Mme TIPVEAU Delphine, agent administratif

M. CHAMBON Nicolas, agent administratif

Mme CHATEAUNEUF Catherine, contrôleur

M. FRETTEL Marc, contrôleur

Mme GBESSET Sabrina, agent administratif  
Mme KIOBLAN Célestine, agent administratif  
Mme PIGANIOL Aline, agent administratif  
Mme REYRAT Evelyne, contrôleur  
Mme TESSIER Aurélie, agent administratif stagiaire

à l'effet de statuer :

- sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 200 euros et sous certaines conditions de recevabilité,
- sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 3 mois et porter sur une somme supérieure à 2000 euros et sous certaines conditions de recevabilité,
- signer, au nom et sous la responsabilité des comptables des SIP Paris 12<sup>ème</sup> Daumesnil et Picpus, les bordereaux de situation fiscale portant sur une durée n'excédant pas 3 années.

Article 2. – La présente décision de délégation sera affichée dans les locaux ouverts au public des SIP Paris 12<sup>ème</sup> Daumesnil et Picpus et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

A PARIS, le 14 mai 2012

Le comptable,  
responsable de service des impôts des particuliers  
de PARIS 12<sup>ème</sup> DAUMESNIL,



Sylvie GEOFFRAY

A PARIS, le 14 mai 2012

Le comptable,  
responsable de service des impôts des particuliers  
de PARIS 12<sup>ème</sup> DAUMESNIL,



Jean-Yves GROSS